Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260713-RES2026_07-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Décision n° 2026-07

OBJET : TARIFS DES REPAS APPLIQUES AUX ECOLES PRIVEES DE PLOEMEUR A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, de fixer des tarifs temporaires,

Considérant la décision en date du 3 Juillet 2026 de l'OGEC des écoles privées de Ploemeur de confier à la cuisine centrale de Ploemeur la mission de fournir les repas aux élèves de l'Ecole Notre Dame du Sacré Cœur et de l'Ecole Notre Dame de la Garde

DECIDE

Article 1 : De fixer, du 1er septembre 2026 au 30 septembre 2026, les tarifs des composantes des repas de la façon suivante :

Tarifs Maternelle - Primaire et Adulte :

Prix unitaires (part alimentaire et frais fixes)	Maternelle	Primaire
Hors d'œuvres ou Fromage	0,418 €	0,458 €
Plat protidique et son accompagnement	2.230 €	2.439 €
Dessert	0.453 €	0,495 €
Montant total du repas HT (forfait 3 éléments de repas)	**3.101 €**	**3.392 €**
TVA	5,5%	5,5%
Montant TVA	0,171 €	0,187 €
Montant total du repas TTC (forfait 3 éléments de repas)	**3.272 €**	**3.578 €**

Article 2 : La Directrice Générale des Services et la Cuisine Centrale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait à Ploemeur, le 13/07/2026

Le Maire,
Ronan LOAS

MAIRIE DE PLŒMEUR (Morbihan)

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Daremprед Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net